



Grand Nord de Mayotte

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le

ID : 976-200060465-20231222-2023_07_14-DE

S²LO

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE
MAYOTTE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2023
Délibération N°2023-07-14-CAGNM

**OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2024 POUR LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

Date d'affichage :

15-01-2024

Date de la convocation :

15 - 12 - 2023

En exercice :

40 membres

Présents : 8

Procurations : 00

Absents : 32

Votants : 8

Pour : 8

Abstention : 00

Contre : 00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le

Et son affichage

Délibération comportant
2 pages, 0 annexe

L'an deux mille vingt-trois, le 22 décembre 2023, à 10 heures, les membres du conseil de la communauté d'agglomération du grand nord de Mayotte se sont réunis à la MJC de Bouyouni-commune de Bandraboua, sous la présidence de Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO.

Les membres présents en séance (8) :

BAMCOLO Assani Saïndou, EL-ANZIZE Mariatti Binti, ALI Zoulaïha, DAOUDOU Soumaïla, DIMASSI Antufa, BOINAIDI Manrouf, Hachimya ABDALLAH, Yassir YSSOUF BACAR,

Le ou les membres ayant donné procuration (0)

Le ou les membres absent(s) (32) :

AHAMED Ben Abdillahi, HANAFFI Marib, SAÏD SOUF Charifa, AHAMADI Said, BOURANI Faysoili, CHAMSSIDINE Soyif, ISSA Echati, MADI Charafoudine, AHAMADA Ben Chadhouli, HAMIDOUNI Singua, CHAHARANI Baharousoifa, MOCOLO Youssouf, DAROUECHI Ahmed, MADI Ali, BEN SAÏD Laïthidine, ALI M'BAE Chakila, MOUANDHU Ousseni, MOUHAMED Chafika, ABDALLAH Tayza, SOUFFOU Raïanty, NABOUHANE Mourtadhoi, HAMISSI Selemani, FAHARDINE Ahamada, MROUDJAE Bacari, DJANFAR Hidaïa, SAÏDINA Anrifia, HASSANI Chayibati, MOUCHITALI Saloua, NIDHOIRE Yasmine, HOUMADI Bahati, SAÏD ISSOUF Idrissa, Saïndou HOUSSEINI,

Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saïndou BAMCOLO, le Président.

Madame Zoulaïha ALI a été désignée comme secrétaire de conseil

Le président de la séance a dénombré 8 conseillers présents.

Les conditions de quorum n'étant pas requises en deuxième lecture conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil peut valablement délibérer.

Vu le code général des collectivités ;

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le

ID : 976-200060465-20231222-2023_07_14-DE

S²LO

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département

Vu le rapport N°1/2020, en date du 4 juillet 2020, portant installation du conseil communautaire ;

Vu le rapport N°02/2020 en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Assani Saïndou BAMCOLO en tant que président de la Communauté des Communes du Nord de Mayotte ;

Vu la délibération N°08/2020 en date du 27 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au président ;

Considérant le rapport n° 2023-07-14 relatif au quart investissement 2024 ;

Après en avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

Article 1^{er} : d'autoriser l'ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2024 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 pour le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord (CAGNM), détaillé par opération dans l'état ci-dessous :

Opérations - Libellé	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant Autorisé avant le vote du BP 2024
Opération N°1000 - Frais d'études PLUi	227 400,00 €	56 850,00 €
Opération N°1001 - Hôtel de Ville (Siège)	50 000,00 €	12 500,00 €
Opération N°1002 - Divers opérations d'investissement	580 000,00 €	145 000,00 €
Opération N°1003 - Aménagement point de vue	868 681,30 €	217 170,33 €
Opération N°1004 - Aménagement plage	568 982,98 €	142 245,75 €
Opération N°1005 - Mise en place transports en commun terrestre et maritimes	250 000,00 €	62 500,00 €
Opération N°1006 - Aménagement pontons	80 000,00 €	20 000,00 €
Opération N°1007 - Aménagement mangrove de Bouyouni (Mangrove Park)	80 000,00 €	20 000,00 €
Opération N°1008 - Fourrières	50 000,00 €	12 500,00 €
Opération N°1009 - Aménagement touristique	200 000,00 €	50 000,00 €
Opération N°1010 - Acquisition CAGNM	395 000,00 €	98 750,00 €
Opération N°1012 - Subvention d'investissement	100 000,00 €	25 000,00 €
Total opérations	3 450 064,28 €	862 516,07 €

Article 2 : D'autoriser le président à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait à Bouyouni, le 22 décembre 2023

Le Président,
Assani Saïndou BAMCOLO



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siège le et sa transmission au représentant de l'Etat le.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.